

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

PRÉSENTATION

La réouverture prochaine des lieux de culte appelle nos communautés chrétiennes à mettre en place de rigoureuses règles sanitaires. Pour que les églises, chapelles et autres lieux de rassemblement de prières ne deviennent pas des foyers de propagation du virus, nous devons tous nous assurer que nos rassemblements liturgiques se déroulent de façon sécuritaire et dans la conformité aux règles de la santé publique.

Depuis quelque temps, une coalition de leaders religieux a été en discussion avec le gouvernement du Québec afin de préparer des repères pour cette autre étape du déconfinement de la population. Les présentes consignes ont été élaborées par l'Assemblée des évêques catholiques du Québec : elles sont conformes aux règles établies par la Direction de la santé publique et la CNESST.

Les directives évoquées dans ce protocole sont obligatoires. **Aucun lieu de culte n'est autorisé à ouvrir ses portes au public si les consignes ne peuvent être respectées** : il en va de sécurité de tous. Les inspecteurs de la santé publique et de la CNESST peuvent obliger à nouveau leur fermeture si les mesures sanitaires présentes dans ce protocole ne sont pas suivies.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce protocole, voici quelques recommandations :

- Désigner une personne responsable pour le respect des mesures sanitaires.
 - À celle-ci pourrait se joindre un petit comité de bénévoles pour la mise en place des mesures.
- Dans une unité pastorale, évaluer une réouverture progressive des lieux de cultes.
 - La mise en place des mesures sanitaires peut amener à n'ouvrir que l'une ou l'autre des églises : l'équipe pastorale et la personne qui préside l'assemblée de fabrique se concerteront pour examiner la faisabilité d'ouvrir graduellement les différents lieux de culte.
- Publiciser les règles sanitaires en vigueur.
 - Utiliser les sites Web et les réseaux sociaux pour faire connaître les mesures.
 - Prévoyez des affiches à l'entrée indiquant les règles à suivre¹.

¹ Consultez le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux:

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002469/>.

Une bannière autoportante est offerte par le diocèse : voyez la section *LIGNES DIRECTRICES*.

La fermeture de nos églises a été vécue par plusieurs comme une souffrance. La réouverture prochaine de celles-ci est assurément accueillie comme une bonne nouvelle. Les églises sont les lieux privilégiés pour les célébrations liturgiques : celles-ci permettent entre autres de se rassembler comme communauté de foi, de prier ensemble, de se soutenir mutuellement. Toutefois, la vie liturgique se situe dans un ensemble de pratiques et d'actions qui forment l'arc-en-ciel de la vie chrétienne où chaque couleur a sa place et permet de donner sens à l'ensemble. Comme le mentionnait la Lettre pastorale du 21 mai 2020 :

*S'engager dans un « retour à la normale » qui ferait oublier ce que nous avons vécu et appris au cours des derniers mois est une tentation à laquelle nous devons résister. Il nous faut plutôt considérer cette épreuve comme une occasion de poursuivre notre engagement à **faire émerger une Église tout entière missionnaire**. L'impatience de vouloir reprendre les activités paroissiales ne doit pas nous entraîner dans une spirale qui nous ferait reproduire mécaniquement certaines manières de faire, sans tenir compte des apprentissages vécus pendant les derniers mois. Il nous faut plutôt nous laisser inspirer par ceux-ci et découvrir comment la situation actuelle nous appelle à **aller à la rencontre, autrement**.*

Cette interpellation à témoigner d'une Église ouverte sur le monde et solidaire de celui-ci doit demeurer l'objectif que nous poursuivons. Nous le ferons, malgré les contraintes actuelles, en accueillant avec joie et compassion les personnes qui viendront dans nos églises pour vivre leur deuil ou célébrer l'eucharistie. Nous le ferons aussi en osant la proximité avec l'ensemble des personnes vers lesquelles l'Esprit nous envoie.

+ 

Claude Hamelin,
Évêque de Saint-Jean-Longueuil

Solidairement avec les membres de l'Équipe de direction

Jean Roudy Denois, psj

Paul De Leeuw

Ginette Fournier

Yvon Métras

Francine Vincent

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

LIGNES DIRECTRICES

PHASE 1

Nous nous engageons à appliquer les lignes directrices suivantes alors que nous rouvrirons progressivement nos lieux de culte. Ces dernières sont conformes aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé et du gouvernement du Québec.

Nous nous engageons également à ajuster notre protocole en fonction des directives futures de la santé publique.

AMÉNAGEMENT DU LIEU DE CULTE

- Afficher un avis aux entrées du lieu de culte indiquant les conditions d'accès.
 - *Le diocèse fournira pour chaque église une bannière autoportante rappelant les consignes. Elle sera installée à l'entrée principale du lieu de culte. Le Service de l'économat vous indiquera les modalités pour en prendre possession.*
- S'assurer que le lieu de culte soit bien nettoyé entre chaque utilisation et qu'il dispose d'une ventilation adéquate.
 - *Si plusieurs célébrations sont prévues la même journée, il faut accorder entre chacune d'entre elles un temps nécessaire pour l'assainissement des lieux. L'horaire des célébrations sera ajusté en conséquence.*
- Fournir du désinfectant adéquat pour les mains à l'entrée et à l'intérieur du lieu de culte, et rendre son utilisation obligatoire à l'entrée.
- Enlever tous les livrets à usage commun des lieux publics (livrets de chants CBW, lectionnaires, missels) et n'utiliser que des documents à usage unique, des écrans ou d'autres solutions qui ne nécessitent pas le partage de documents physiques.
- On mettra à la disposition des personnes une quantité suffisante de mèches pour allumer des lampions, afin de les jeter après chaque usage dans un bac de sable identifié à cet effet.

■ ACCÈS AU LIEU DE CULTE

- Avoir du personnel à la porte pour appliquer les conditions d'accès, réglementer le nombre et le flux de personnes et assurer une distance sociale sécuritaire en tout temps.
- À leur arrivée, demander aux personnes si elles présentent des symptômes de COVID-19, ont voyagé récemment ou sont vulnérables. Interdire le lieu de culte aux personnes répondant positivement à ces questions.
- Aucune discrimination sur la base de l'âge ne sera appliquée.
- On maintiendra en tout temps un nombre de participants permettant le respect d'une distance sécuritaire de 2 mètres entre les personnes. On ne dépassera pas la limite de **50 personnes** rassemblées, jusqu'à ce que les règles de la Santé publique ne disent autrement.
- Favoriser une seule entrée avec un sens entrée/sortie. Afficher aux autres portes l'accès à emprunter.

■ RÈGLES À L'INTÉRIEUR DU LIEU DE CULTE

- Les participants à tous les services religieux devront rester à au moins 2 mètres l'un de l'autre en tout temps ; si nécessaire, des marques seront apposées et des places fixes seront attribuées pour maintenir cette distance.
- Prévenir les participants de ne pas se toucher les uns les autres et éviter toute activité impliquant que des personnes touchent le même objet ou se passent des objets l'une à l'autre.
- Si la Communion ou l'Eucharistie est offerte, cela doit se faire en toute sécurité, dans le respect des consignes mentionnées dans le PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES MESSES joint à ce document.

■ AUTRES RÈGLES

- Maintenir la durée du rassemblement au minimum nécessaire.
- Annuler toute réunion ou tout rassemblement non essentiel avant et après les services (p. ex. l'heure du café, etc.).
- Lorsque possible, diffuser les services religieux sur le Web ou les réseaux sociaux pour les gens qui ne peuvent y participer en personne.

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

PROTOCOLE SANITAIRE POUR LES MESSES² — PHASE 1

LIGNES DIRECTRICES

- On suivra en tous points les directives gouvernementales en santé publique.
- La distance de 2 mètres doit être observée en tout temps par les personnes présentes à l'église.
- Le port du masque est fortement suggéré dans l'église, surtout si la distance de 2 mètres ne peut pas être respectée.

AVANT LA CÉLÉBRATION

PRÉPARATIFS À LA SACRISTIE

- L'accès à la sacristie est limité au maximum pour y favoriser la distanciation physique.
- Le lavage des mains est obligatoire en entrant dans la sacristie.
- Le lavage des surfaces utilisées est obligatoire avant tout préparatif pour la messe.
- Le lavage des vases sacrés à l'eau et au savon est obligatoire avant et après chaque célébration.
- Le lavage des mains est obligatoire immédiatement avant la manipulation du pain d'autel, du vin et des vases sacrés.
- Les linges d'autel seront propres, y compris les corporaux, lavés à l'eau et au savon après chaque utilisation. Interdiction de réutiliser les linges d'autel sans qu'ils n'aient été lavés auparavant.
- Prévoir une poubelle ouverte ou dont le couvercle s'actionne au moyen d'une pédale.

² On adressera à Michel Boutot, responsable diocésain de la liturgie et des sacrements et adjoint au catéchuménat, toutes les questions sur la mise en œuvre de ce protocole : michel.boutot@dsjl.org , 450 679-1100, poste 261.

■ PRÉPARATIFS DE L'ÉGLISE

- S'il y a une salle de toilette accessible au public depuis l'église, elle ne sera accessible qu'en cas d'urgence.
- Faire des marques à tous les 2 mètres dans les allées empruntées pour recevoir la communion. Répéter cela pour chaque poste de distribution de la communion.
- Les places où pourront s'asseoir les fidèles seront prédéfinies afin d'assurer une distance de 2 mètres entre les fidèles ou entre les gens d'une même maisonnée. Par exemple, interdire l'accès à deux rangées de bancs sur trois, à l'une des extrémités des bancs, etc. Là où les bancs sont remplacés par des chaises, les disposer en respectant les règles de distanciation et retirer le surplus.
- On ne dépassera pas la limite de **50 personnes** rassemblées, jusqu'à ce que les règles de la Santé publique ne disent autrement.
- Les personnes d'une même maisonnée n'ont pas à respecter la distance de 2 mètres, et peuvent donc partager le même banc.
- Les places non accessibles seront indiquées par des cordes, des rubans ou autrement qui en empêcheront l'accès.
- Les places accessibles sont nettoyées après chaque célébration.
- Les bénitiers sont vidés de leur contenu.
- Prévoir du désinfectant à main à toutes les portes d'entrée de l'église.
- Au début de la célébration, les vases sacrés, le vin et l'eau sont déposés soit sur une petite crédence près de l'autel, soit sur un plateau déposé sur la crédence. De manière habituelle, il n'y aura pas de servants de messe.
- Prévoir du désinfectant à main près de l'autel pour l'usage du président et des ministres de la communion.
- Prévoir deux corporaux : l'un devant le président avec la patène et le calice, et l'autre un peu plus loin sur le côté, avec les ciboires et les autres calices, au besoin. Celui devant le président sera déplié dès le début de la célébration. Ils seront changés après chaque célébration.
- Prévoir un lutrin et un micro à l'usage exclusif du lecteur, qui n'utilisera pas l'ambon, qui est réservé au président pour la proclamation de l'Évangile et l'homélie.

- Prévoir un lutrin et un micro à l'usage exclusif de l'animation du chant si elle est faite depuis le sanctuaire. Ce poste doit être distant de 2 mètres à la fois de l'ambon et de l'autel. Il sera désinfecté avant chaque célébration.
- Le poste de l'organiste (banc, clavier et toute autre surface qu'il touche) sera nettoyé minutieusement entre chaque usage **si l'orgue est utilisé par une autre personne.**
- Nettoyer l'ambon, le siège du président et son lutrin.
- Prévoir des sièges pour le lecteur et pour l'animateur de chant, distants d'au moins 2 mètres l'un de l'autre. Ils seront lavés avant la célébration.
- Il n'y a pas de chorale pour la célébration **et on évitera que l'assemblée ne chante.** Si l'animation est assurée par quelques voix (maximum 3), la distance de 2 mètres entre les musiciens sera respectée. **Le port de la visière par les chanteurs est recommandé.**
- Pendant la célébration, le sanctuaire de l'église sera interdit à toute personne qui ne remplit pas une fonction liturgique.
- Prévoir du désinfectant à main et déposer un corporal sur une petite table placée près de chacun des postes de distribution de la communion pour l'usage des ministres de la communion.**
- On évitera la concélébration. Si elle a lieu, on aura prévu un calice pour la communion de chaque ministre. En aucun cas on ne communiera au même calice à plusieurs, même par intinction.

L'ACCUEIL

- Si possible, s'organiser pour que les gens n'aient pas à toucher les portes pour entrer.
- Des bénévoles désignés sont postés près des entrées de l'église et s'assurent du respect des consignes par tous les participants. Les personnes qui présentent des symptômes de COVID-19, ayant voyagé récemment ou qui sont vulnérables ne peuvent avoir accès au lieu de culte.
- Le président de l'assemblée s'abstient d'être présent à l'entrée pour accueillir les gens.
- Lavage ou la désinfection des mains avec un produit approprié est obligatoire à l'entrée de l'église.
- Si l'on rend disponible un *Prions en Église* ou un *Feuillet paroissial* aux gens, ceux-ci sont disposés sur une table ou tout autre endroit approprié : on évitera au maximum leur manipulation. Lorsque c'est possible, on privilégiera la

projection sur écran pour favoriser la participation de l'assemblée. On encouragera les fidèles à apporter leur livret de participation personnel.

- On admettra dans l'église qu'un maximum de personnes permettant de respecter la distance de 2 mètres entre elles. On ne dépassera pas la limite de **50 personnes** rassemblées, jusqu'à ce que les règles de la Santé publique ne disent autrement.
- S'il y a des activités avec les enfants, appliquer les normes de la CNESST sur les garderies : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-services-garde.aspx>.

LA CÉLÉBRATION

■ RITES D'OUVERTURE

- Immédiatement avant le début de la célébration bien expliquer les consignes aux fidèles, notamment celles qui touchent la distribution de la communion (voir l'AIDE-MÉMOIRE préparé à cet effet).
- La procession d'entrée est limitée au strict minimum : elle est composée du président et du lecteur (un seul par célébration) et prend le plus court chemin entre la sacristie et le sanctuaire.
- Il n'y a pas de servants de messe sauf exception.
- Une distance de 2 mètres doit être constante entre les membres de la procession.
- On n'apporte aucun objet liturgique dans la procession : ni croix, ni lectionnaire, ni évangélaire, ni encens.
- Le président s'incline devant l'autel et le vénère par un baiser sur le corporal.
- Il rejoint son siège ou reste à l'autel pour l'introduction à la célébration, selon l'usage.

■ DÉROULEMENT DE LA CÉLÉBRATION

- Il n'y a qu'un seul lecteur qui utilise un lutrin et le micro près de l'ambon.
- Si un animateur de chant est d'ordinaire situé dans le sanctuaire, il doit avoir son propre micro et son propre lutrin, distant de 2 mètres de l'ambon et de l'autel.
- Si l'animateur de chant est situé au jubé, il sera à une distance de 2 mètres de l'organiste et de la balustrade du jubé.

- Si le psaume est chanté, c'est à partir du poste de l'animateur de chant et pas de l'ambon.
- Le président proclame l'évangile et donne l'homélie à partir de l'ambon.
- On s'abstient de prêcher dans l'allée, près des gens, à moins qu'un espace n'ait été prévu à cette fin qui respectera la distance de 2 mètres entre le prédicateur et les fidèles.
- Pour la cueillette des offrandes (quêtes), on ne passera pas un panier, mais on installera un panier ou un tronc à un endroit approprié dans lequel les fidèles glisseront leur offrande.
- Il n'y a pas de procession des offrandes.

■ À L'AUTEL

- Le président utilise un désinfectant pour les mains avant d'approcher l'autel et de manipuler les vases sacrés.
- Lorsque cette option aura été choisie, le plateau sur lequel ont été déposés les vases sacrés est déposé sur l'autel avant que le président ne s'y rende. Sinon, le président prend lui-même de la crédence les vases sacrés pour les déposer sur l'autel.
- Le président ne place pas l'hostie qui lui est réservée avec les autres destinées aux fidèles, mais sur une patène qui lui est exclusive.
- Le président place le calice et la patène sur le corporal devant lui et place les ciboires à consacrer sur un second corporal, en retrait plus loin sur l'autel.
- Des pales seront déposées sur chacun des ciboires et calices et devront y demeurer jusqu'au moment de la distribution de la communion (pour éviter que les postillons du président n'entrent dans les ciboires). Les pales seront retirées pour l'épiclese et le récit de l'institution.
- Il n'y a pas d'échange de la paix, à moins que ce ne soit en restant à sa place, en faisant signe de loin aux fidèles qui nous entourent, sans contact physique.

■ DÉROULEMENT DE LA COMMUNION

- Bien identifier une allée différente pour aller communier et une autre pour un retour à sa place, afin d'éviter que les fidèles ne soient à moins de 2 mètres les uns des autres. Une telle organisation est nécessaire pour chaque poste de distribution de la communion.
- Il est interdit d'avoir 2 files dans une même allée, qu'elles soient parallèles dans la même direction ou en sens inverse.
- Avant le début de la distribution de la communion, bien expliquer à nouveau les consignes de déplacement aux fidèles pour la communion. Les premières fois, il serait préférable d'avoir des bénévoles dans la nef pour aider à la circulation dans le respect des règles. **Le prêtre indique aux fidèles qu'ils sont libres de venir à la communion ou non.**
- Le président consomme en entier l'hostie qui lui est destinée au moment de la communion, sans la partager avec quiconque.
- Le président seul communique au calice. S'il y a concélébration, prévoir un calice par concélébrant.
- S'il y a un diacre d'office, il ne communique qu'au Corps du Christ, ou prévoir un calice pour lui.
- Le président se désinfecte à nouveau les mains après avoir communié et avant de distribuer la communion.
- S'il y a des ministres ordinaires ou extraordinaires de la communion, ils se désinfectent les mains immédiatement avant que le président ne leur remette un ciboire : les ministres extraordinaires ne prennent pas eux-mêmes le ciboire sur l'autel. **Il y aura le nombre le plus restreint possible de ministres de la communion.**
- Tous les ministres de la communion doivent porter un masque pour la distribution de la communion.
- Puisque la communion se fera en silence, avant que ne débute la distribution de la communion, le président dit « le Corps du Christ » et l'assemblée répond « amen. »
- Au moment de la communion, les fidèles sont invités à s'asseoir. Ils se placeront dans l'allée pour aller communier banc par banc, en commençant par ceux qui sont les plus proches de l'autel, au fur et à mesure qu'il y a de la place, en respectant les traces au sol qui indiquent les 2 mètres de distance avec les autres.

- Le ministre de la communion et le communiant gardent une bonne distance entre eux en étendant les bras au maximum. (Au besoin, une table peut être placée entre le ministre et le communiant pour imposer une distance minimale.)
- Le ministre de la communion dépose l'hostie dans la main du communiant, sans toucher à sa main. Près de chaque poste de communion on placera une petite table sur laquelle sera déposé du désinfectant à main et un corporal : si par accident la main du ministre vient en contact avec celle du communiant, le ministre fait une pause, se désinfecte à nouveau les mains avant de poursuivre la distribution de la communion.
- Le ministre et le communiant demeurent en silence pendant la distribution de la communion (on omet « le Corps du Christ » et « Amen »).
- Il est interdit de prendre la communion pour une autre personne dans l'église. On peut toutefois recevoir la communion dans une custode bien désinfectée à l'avance pour une autre personne à la maison.
- Pour des raisons sanitaires, pour un temps limité, la communion se donne exclusivement dans la main.
- Une fois la communion reçue, on retourne à sa place par l'allée désignée à cette fin. Il est interdit de retourner à sa place par la même allée.
- À la fin de la distribution de la communion, les ministres de la communion vont au tabernacle à tour de rôle pour y déposer les surplus, en prenant soin de toujours garder une distance de 2 mètres entre eux.
- Au besoin, les ciboires vides sont déposés sur l'autel.
- Après la communion, on ne purifiera pas les vases sacrés à l'autel, ils seront déposés sur la crédence et recouverts de linges d'autel.

■ PROCESSION DE SORTIE

- Au moment de la sortie, on demandera aux fidèles de rapporter à la maison les *Prions* et *Semainiers* qu'ils auront utilisés. On les invitera à quitter l'église banc par banc, à partir du dernier banc, d'une manière telle qu'une distance de 2 mètres les séparera toujours des autres fidèles. Éviter tout regroupement.
- Si possible, s'assurer que les portes de sortie soient maintenues ouvertes pour éviter que les gens n'aient à leur toucher pour sortir.
- La procession de sortie conduira le président à la sacristie.

APRÈS LA CÉLÉBRATION

APRÈS LA MESSE

- On veillera immédiatement après la messe à nettoyer les places qui auront été utilisées.
- Les poignées de porte, les rampes et autres objets touchés par les fidèles seront nettoyés.
- On nettoiera l'ambon, le micro, le lutrin de l'animation de chant.
- On nettoiera les fauteuils qui auront été utilisés dans le sanctuaire.
- On nettoiera toutes les surfaces qui auront été touchées dans le sanctuaire.
- On nettoiera le tabernacle, la clé, l'extérieur des vases sacrés qui y sont déposés.
- Les vases sacrés seront purifiés à la sacristie après la messe, en utilisant la piscine pour éviter de consommer l'eau de la purification.
- Après la purification, les vases seront lavés à l'eau et au savon.
- Les linges d'autel seront placés dans un endroit isolé en attendant qu'ils soient lavés : on ne doit pas réutiliser ces linges avant qu'ils n'aient été lavés.
- Toutes les surfaces utilisées à la sacristie seront nettoyées à nouveau.
- Idéalement, on évitera les va-et-vient dans la sacristie entre les célébrations.
- L'argent de la quête sera compté dans un local autre que la sacristie. Les personnes responsables de cette opération porteront des gants et une fois qu'ils auront terminé, ils déposeront l'argent trié et compté dans un sac fermé hermétiquement. Ils jetteront les gants et se laveront consciencieusement les mains avec du savon.

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES À L'ÉGLISE³

L'Église a toujours considéré importante la pastorale des funérailles lors du décès d'un de ses membres. La liturgie des funérailles permet de confier à Dieu la personne défunte, d'entourer de sollicitude la famille en deuil et les personnes qui l'entourent, de raffermir la foi en la résurrection du Christ et l'espérance en notre propre résurrection.

Le temps de la pandémie a bouleversé les pratiques habituelles des communautés chrétiennes en ce domaine, particulièrement pour la célébration des funérailles à l'église. Selon les directives de la santé publique, il deviendra possible d'ouvrir nos lieux de culte pour accompagner les personnes endeuillées et célébrer avec elles dans l'espérance chrétienne la perte d'un être cher. On peut célébrer le rite propre des funérailles soit dans le contexte d'une liturgie de la Parole, soit dans le contexte d'une célébration eucharistique.

On se référera au protocole sanitaire pour la célébration des messes auquel on ajoutera les particularités suivantes à chaque section.

AVANT LA CÉLÉBRATION

PRÉPARATIFS À LA SACRISTIE

- Désinfecter la croix et le cierge pascal, de même que le chariot pour porter le cercueil ou la table et la nappe qui la recouvre pour déposer l'urne.
- Désinfecter l'encensoir et son pied, la navette contenant l'encens et le bénitier avec le goupillon (ou la vasque d'eau).

PRÉPARATIFS À L'ÉGLISE

- L'encensoir et son pied, la navette contenant l'encens et le bénitier avec le goupillon (ou une vasque d'eau) seront déposés près de l'autel.
- La croix et / ou le cierge pascal selon l'usage local, le cercueil ou la table recouverte de la nappe pour y déposer l'urne sont placés en avant de la nef, devant le sanctuaire.
- Si nécessaire, placer des mouchoirs jetables à portée de main et des bacs fermés pour les mouchoirs usagés.

³ On adressera à Michel Boutot, responsable diocésain de la liturgie et des sacrements et adjoint au catéchuménat, toutes les questions sur la mise en œuvre de ce protocole : michel.boutot@dsjl.org , 450 679-1100, poste 261.

LA CÉLÉBRATION

L'ACCUEIL

- On omet le rite d'accueil du corps ou des cendres à la porte de l'église.

RITES D'OUVERTURE

- On omet la procession d'entrée.
- Le président attend au sanctuaire, une fois les gens placés dans leur banc, que les porteurs apportent le cercueil ou l'urne funéraire de la personne défunte.
- Le président soignera par son regard et ses paroles les rites d'accueil de son siège présidentiel.
- Il n'y a pas d'éloge funèbre par souci d'hygiène des pôles d'intervention. Mais un texte pourrait être préparé par la famille et remis au président. Celui-ci pourra l'intégrer dans ses interventions : accueil, homélie, adieu.

DENIER ADIEU

- Le président fera l'aspersion et l'encensement en gardant la distance de 2 mètres avec l'assemblée. Dans les espaces plus restreints, il ne fait pas le tour du cercueil et reste debout devant celui-ci pour l'aspersion et l'encensement.
- Toute annonce sera faite par le président.
- La procession de sortie conduira le président directement à la sacristie, tandis que les porteurs se rendront seuls à la porte de l'église. Suivront les membres de l'assemblée.

APRÈS LA CÉLÉBRATION

APRÈS LA MESSE OU LA LITURGIE DE LA PAROLE

- On désinfectera également la croix, le cierge pascal, le chariot ou la table ayant porté l'urne funéraire. On lavera la nappe couvrant cette table.

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

CÉLÉBRATION DU BAPTÊME À L'ÉGLISE⁴

On se référera au protocole sanitaire pour la célébration des messes auquel on ajoutera les particularités suivantes à chaque section.

AVANT LA CÉLÉBRATION

PRÉPARATIFS À LA SACRISTIE

- Prévoir des petites boules de ouates pour l'onction.
- Prévoir une serviette propre pour essuyer l'enfant après l'aspersion.
- Veiller à changer l'eau dans la fontaine baptismale pour chaque baptême.
- Bien laver la fontaine baptismale, la vasque d'eau, l'extérieur de la burette du Saint-Chrême, le pied du cierge pascal, la boîte du cierge du baptême

PRÉPARATIFS À L'ÉGLISE

- Près de la fontaine baptismale, prévoir une petite table sur laquelle on déposera la serviette, la burette de Saint-Chrême, les petites boules de ouates.
- Sur une autre table, près du cierge pascal, on déposera un cierge et sa boîte pour le baptême.

⁴ On adressera à Michel Boutot, responsable diocésain de la liturgie et des sacrements et adjoint au catéchuménat, toutes les questions sur la mise en œuvre de ce protocole : michel.boutot@dsjl.org , 450 679-1100, poste 261.

LA CÉLÉBRATION

L'ACCUEIL

- On accueillera qu'une seule famille par célébration de baptême.
- Personne d'autre que les parents ne pourront prendre l'enfant dans leurs bras dans l'église.

DÉROULEMENT DE LA CÉLÉBRATION

- Le ministre demeure constamment à 2 mètres des autres participants de la célébration. Il ne s'approchera de l'enfant que pour l'imposition de la main, l'aspersion et l'onction ; il portera le masque à ces occasions.
- L'eau du baptême sera renouvelée pour chaque célébration.
- Seulement les parents tracent le signe de la croix sur le front de l'enfant, à l'invitation du ministre.

- Le rite de l'eau se fait comme à l'habitude, les parents près de la fontaine baptismale, la marraine et le parrain en retrait à 2 mètres, le ministre porte le masque.
- L'onction avec le Saint-Chrême se fait en utilisant une petite boule de ouate pour éviter le contact entre le président et l'enfant. Le ministre porte le masque.
- On omet le signe du vêtement blanc. Le ministre, par ses paroles, mentionne l'habit de fête de l'enfant.
- La marraine ou le parrain (les deux ensemble s'ils sont d'une même maisonnée) prennent eux-mêmes le cierge du baptême et l'allument eux-mêmes au cierge pascal.

À L'AUTEL

- Si l'on fait ce rite, seuls les parents s'approchent de l'autel avec l'enfant pour l'y déposer. On changera la nappe après chaque célébration. Le président, la marraine et le parrain demeurent en retrait, à 2 mètres les uns des autres.

APRÈS LA CÉLÉBRATION

PHOTOGRAPHIES

- Les photos ne seront permises qu'en respectant la distance de 2 mètres entre le photographe et les sujets. Les sujets devront eux aussi respecter la distance des 2 mètres entre eux. Personne d'autre que les parents ne pourront prendre l'enfant dans leurs bras dans l'église.

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

CÉLÉBRATION DU SACREMENT DE LA PÉNITENCE ET DE LA RÉCONCILIATION⁵

On se référera au protocole sanitaire pour la célébration des messes auquel on ajoutera les particularités suivantes à chaque section.

■ LIGNES DIRECTRICES

- Les célébrations individuelles sont à privilégier.
- Le port du masque est recommandé.
- Interdiction d'utiliser les confessionnaux et les salles de réconciliation qui ne permettent pas la disposition de deux chaises à distance de 2 mètres.
- Aménager une salle ou d'une section de l'église suffisamment grande pour assurer à la fois la discrétion et la distanciation physique.
- Disposer de deux chaises à distance de 2 mètres, qui ne seront pas face à face, mais de côté. La chaise du pénitent et du prêtre n'aura pas d'appuie-bras, pour éviter d'avoir à les désinfecter après chaque utilisation.
- Aménager un espace d'attente pour les pénitents qui donne des indications sur la distance de 2 mètres à respecter.
- Il n'y aura aucun contact physique pour l'imposition des mains.
- Après chaque pénitent, désinfecter la poignée de la porte si la rencontre a lieu dans un local fermé.

⁵ On adressera à Michel Boutot, responsable diocésain de la liturgie et des sacrements et adjoint au catéchuménat, toutes les questions sur la mise en œuvre de ce protocole : michel.boutot@dsjl.org , 450 679-1100, poste 261.

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

CÉLÉBRATION DU SACREMENT DE L'ONCTION DES MALADES⁶

On se référera au protocole sanitaire pour la célébration des messes auquel on ajoutera les particularités suivantes à chaque section.

LIGNES DIRECTRICES

- Les célébrations individuelles sont à privilégier.
- On ne procédera à la célébration qu'une fois autorisé par le personnel soignant, si elle prend place dans un établissement de soins.
- Respecter les règles en vigueur dans les établissements de soins.
- Le ministre se désinfecte les mains avant le début de la célébration.
- Le ministre gardera autant que possible une distance de 2 mètres de la personne qui reçoit le sacrement.
- Lorsque le ministre doit s'approcher à moins de 2 mètres de la personne qui reçoit le sacrement, il devra porter le masque pour l'imposition des mains et pour l'onction.
- L'onction se fait en utilisant une boule de ouate pour éviter le contact direct avec la personne qui reçoit le sacrement. On utilisera une nouvelle boule de ouate pour chaque usage.
- Le ministre évitera tout contact physique avec la personne qui reçoit le sacrement.

⁶ On adressera à Michel Boutot, responsable diocésain de la liturgie et des sacrements et adjoint au catéchuménat, toutes les questions sur la mise en œuvre de ce protocole : michel.boutot@dsjl.org , 450 679-1100, poste 261.

RÉOUVERTURE SÉCURITAIRE DES LIEUX DE CULTE

CÉLÉBRATION DU SACREMENT DU MARIAGE À L'ÉGLISE⁷

On se référera au protocole sanitaire pour la célébration des messes auquel on ajoutera les particularités suivantes à chaque section.

On peut célébrer le rite propre du sacrement du mariage soit dans le contexte d'une liturgie de la Parole, soit dans le contexte d'une célébration eucharistique.

AVANT LA CÉLÉBRATION

PRÉPARATIFS À LA SACRISTIE

- Bien nettoyer les prie-Dieu, les chaises, les tables, le bénitier et le goupillon.

PRÉPARATIFS À L'ÉGLISE

- Bien nettoyer les prie-Dieu les chaises pour les époux, les chaises pour les témoins, les tables pour les alliances, le micro pour le président, le bénitier et le goupillon.

LA CÉLÉBRATION

L'ACCUEIL

- La procession d'entrée est limitée au strict minimum : les futurs mariés, les témoins ou parents, avec une distance de 2 mètres entre les personnes et entre les groupes de personnes. On évitera que les demoiselles et garçons d'honneur ne participent à la procession.
- Le président attend au sanctuaire, et y restera tout au long de la célébration.
- Le président soignera par son regard et ses paroles les rites d'accueil de son siège présidentiel.
- Il n'y a pas d'intervention par des membres de l'assemblée par souci d'hygiène des pôles d'intervention. Mais un texte pourrait être préparé par les futurs époux et remis au président. Celui-ci pourra l'intégrer dans ses interventions : accueil, homélie, envoi.

⁷ On adressera à Michel Boutot, responsable diocésain de la liturgie et des sacrements et adjoint au catéchuménat, toutes les questions sur la mise en œuvre de ce protocole : michel.boutot@dsjl.org , 450 679-1100, poste 261.

DÉROULEMENT DE LA CÉLÉBRATION

- Le président reste à distance de 2 mètres des futurs époux pour toutes les étapes du rituel du mariage.
- Les alliances auront été déposées sur une table près des époux; ils les prendront eux-mêmes lorsque le temps sera venu, après la bénédiction par le ministre.
- Les époux échangent un baiser, mais il n'y a pas de félicitations avec baiser et poignée de main avec les membres de l'assemblée.
- La signature des documents de l'État civil se fera à l'endroit approprié, tous les signataires devront observer la distance de 2 mètres à tout moment. Il n'y aura pas de photo de groupe au lieu de signature. Chaque signataire apportera son propre stylo, lorsque cela est possible.

APRÈS LA CÉLÉBRATION

PHOTOGRAPHIES

- Seules les photographies d'individus ou de groupes de personnes appartenant à la même maisonnée sont permises. Aucune autre photo de groupe n'est permise, ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'église, à moins de respecter la distance de 2 mètres.

AIDE-MÉMOIRE

INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

À chaque célébration, les informations suivantes seront communiquées aux membres de l'assemblée. Préférentiellement, ces annonces seront faites par une autre personne que celle qui assure la présidence de l'action liturgique. Ces annonces seront adaptées à la configuration du lieu de culte.

AVANT LA CÉLÉBRATION

ANNONCE

Nous vous rappelons les règles sanitaires en vigueur dans cette église :

- Demeurer à au moins 2 mètres (6 pieds) l'un de l'autre en tout temps ;
- Évitez de vous toucher ou vous transmettre des objets ;
- Se couvrir la bouche et le nez avec le coude lorsque l'on tousse ou éternue.

AVANT LA COMMUNION

ANNONCE

Nous vous invitons à vous asseoir le temps de vous donner les directives suivantes pour la communion :

- Les allées sont à sens unique ;
- Demeurer à au moins 2 mètres (6 pieds) l'un de l'autre en tout temps ;
- La communion ne sera distribuée que dans la main ;
- Retourner à votre place par les allées désignées à cet effet.

PROCESSION DE SORTIE

ANNONCE

Vous êtes priés de :

- Rapporter à la maison les *Prions* et *Semainiers* que vous avez utilisés ;
- Quitter l'église banc par banc, à partir du dernier banc ;
- Demeurer à au moins 2 mètres (6 pieds) l'un de l'autre en tout temps ;
- Puisqu'il n'y a pas eu de quête, vous êtes invité à remettre votre offrande dans le panier désigné à cet effet à la sortie.
- Éviter tout regroupement à l'intérieur de l'église et garder une distance sécuritaire à l'extérieur, autant sur le perron que sur les terrains avoisinants.